18ème RALLYE NATIONAL DE VENASQUE

1er ET 2 AVRIL 2006

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

Mercredi	1er mars 2006	Parution du règlement
Mercredi	1er mars 2006	Ouverture des engagements
Lundi	20 mars 2006	Clôture des engagements
Vendredi	17 mars 2006	Distribution du carnet d'itinéraire (road book)
Jeudi	30 mars 2006	Publication de la liste des engagés
Samedi	1er avril 2006	Vérifications des documents et des véhicules au restaurant « BELLECOUR », derrière le marché-gare à CARPENTRAS de 7 h à 11 h
Samedi	1er avril 2006	1ère réunion des Commissaires Sportifs à 11 h au restaurant BELLECOUR à CARPENTRAS
Samedi	1er avril 2006	Publication des équipages admis au départ au parc fermé – Cours de la République à PERNES LES FONTAINES à 12 h 30
Samedi	1er avril 2006	Départ même lieu à 13 h 30
Samedi	1er avril 2006	Arrivée de la 1ère étape à 19 h 50 à PERNES LES FONTAINES Parking INTERMARCHE
Samedi	1er avril 2006	Publication des résultats provisoires à 21 h 30
Dimanche	2 avril 2006	Départ de la 2ème étape à 8 h 30 (INTERMARCHE PERNES)
Dimanche	2 avril 2006	Arrivée finale à PERNES LES FONTAINES (Cours de la République) à 15 h 30
Dimanche	2 avril 2006	Affichage des résultats à 17 h
Dimanche	2 avril 2006	Remise des prix à 18 h au Centre culturel Les Augustins à PERNES LES FONTAINES

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club Vauclusien organise, avec le concours de l'Ecurie INSULA, le 18ème RALLYE NATIONAL de VENASQUE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 34 en date du 26 janvier 2006 (Permis d'organisation Comité Régional N° 11 du 16 janvier 2006).

COMITE D'ORGANISATION
Adresse : ASAC VAUCLUSIEN
185, route des rémouleurs – ZI Courtine ouest
BP 1000
84095 AVIGNON CEDEX 9
Téléphone : 04 90 86 14 19 - Fax : 04 90 27 14 29

1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS		
Président	Max DECARPENTRIE	Licence N° 3433
Membres	Jean Louis FERRAGUT	Licence N° 1790
	Jacques LAFONT	Licence N° 12360
	Jean Paul POCHON	Licence N° 1793
	Joseph ROBERT	Licence N° 47688
Commissaire sportif stagiaire	Christel MARIGNANI	Licence N° 139938
Secrétaire du Collège	Denise GHIGO	
DIRECTEUR DE COURSE	Gérard GHIGO	Licence N° 1967
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	André EYDOUX	Licence N° 7205
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Georges POUQUINE	Licence N° 20225
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Jean Louis VATON	Licence N° 5493
DIRECTEURS EPREUVES SPECIALES	Francis POLGE	Licence N° 6831
	Jean Pierre BERTOS	Licence N° 3535
MEDECIN CHEF	Dr Marc MONTIEL	Licence N° 35257
COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE	Bertrand FRANCOU	Licence N° 4010
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Philippe BLANC	Licence N° 38131
	Daniel LAPIQUE	Licence N° 5826
	Dominique TURPIN	Licence N° 119028
COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE	Patrice SIMONCELLI	Licence N° 119380
CHARGES RELATIONS CONCURRENTS	Yannick BARDIN	Licence N° 46622
	Odile MONTIEL	Licence N° 6895
CHARGE RELATIONS COMMISSAIRES	Gaby BERNARDI	Licence N° 54730
CHARGE LOGISTIQUE	Pierre GUIDARELLI	Licence N° 6897
CHARGE RELATIONS PRESSE	Francis FABRIES	
CHRONOMETRAGE LIBRE		
CLASSEMENTS INFORMATIQUES	Philippe GIRY	
	Jean Louis MARIN	

Avec le concours des Commissaires de route du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

1.2. ELIGIBILITE

Le 18ème RALLYE NATIONAL de VENASQUE compte pour la Coupe de France des Rallyes 2006 (Rallyes nationaux) et le Challenge du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR des rallyes.

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 1er avril 2006 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS.
Les vérifications finales éventuelles seront effectuées : Garage de la Nesque à VENASQUE.
Prix de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASAC VAUCLUSIEN
BP 1000
84095 AVIGNON CEDEX 9
Tel 04 90 86 14 19 - Fax 04 90 27 14 29

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **LUNDI 20 MARS 2006 à 24 heures**.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures maximum**.
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve si, à la date du 22 mars 2006, le nombre d'engagés est inférieur à 50.

3.1.11.1 DROITS D'ENGAGEMENT
Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

a) **330,00 €** avec la publicité facultative des organisateurs (« Ventoux Baronnies » - « Garage de la Nesque »)
b) **660,00 €** sans cette publicité.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les engagements reçus par fax ou internet seront systématiquement inscrits en liste d'attente, jusqu'à la réception des droits d'engagement.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 ASSISTANCE

Conforme au Règlement standard FFSA.
L'assistance sera interdite en dehors des zones d'assistance implantées à PERNES LES FONTAINES, cours de la République et parking « des maraîchers » situé route de Mazan.

4.3.2.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Publicité obligatoire…….. **« INTERMARCHE PERNES »**
Publicité facultative rachetable…… **« VENTOUX BARONNIES » et « GARAGE DE LA NESQUE »**

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 18ème RALLYE NATIONAL de VENASQUE représente un parcours de 345,66 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales chronométrées d'une longueur totale de 111,30 km.
Les épreuves spéciales sont :

- « Venasque »……. 4,80 km x 3 = 14,40 km
- Le Col de Murs (sens Venasque – Murs)…… 8,15 km x 3 = 24,45 km
- Le Col de la Ligne…….... 15,80 km x 3 = 47,40 km
- Le Col de Murs (sens Murs - Venasque)……. 8,35 km x 3 = 25,05 km

Itinéraire horaire : Voir annexes

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA
Epreuve spéciale de VENASQUE : **Reconnaissances INTERDITES de 5 heures à 21 heures**
Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

6.2.6 Les reconnaissances seront autorisées les 18, 19, 25 et 26 mars 2006.
Nombre de passages en reconnaissances LIMITE à 4 MAXIMUM.
Des contrôles seront effectués.
AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou mise hors course, sans remboursement des droits d'engagement.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chargés des Relations avec les concurrents : chasuble blanche
- Chefs de poste : chasuble verte
- Commissaires de route : chasuble orange

ARTICLE 8 - PENALITES – RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

PRIX EN ESPECES - CUMULABLES -

SCRATCH 1er…….. 450,00 €
2ème…….. 300,00 €
3ème…….. 150,00 €

	PARTANTS ->	1 à 4	5 à 10	+ de 10
GROUPES	1er	150,00 €	150,00 €	300,00 €
	2ème		110,00 €	150,00 €
	3ème			75,00 €
CLASSES	1er	165,00 €	330,00 €	330,00 €
	2ème		150,00 €	150,00 €
	3ème			75,00 €

FEMININ 1ère…….. 330,00 € (si plus de 2 partants)

COUPES - NON CUMULABLES -
Tous les équipages classés recevront deux coupes.

COMMISSAIRES……..Plusieurs coupes récompenseront les commissaires

La remise des prix se déroulera le dimanche 2 avril 2006 à 18 h à PERNES LES FONTAINES, Centre culturel des Augustins.